SOCIÉTÉ ■ Les députés doivent se prononcer aujourd'hui sur la loi autorisant le mariage pour tous

Le choix des parlementaires du Loiret

Le Sénat a adopté le texte le 12 avril, le projet de loi est soumis au vote, ce jour, à l'Assemblée nationale. Quel choix ont fait nos élus ?

Philippe Abline
philippe.abline@centrefrance.com

Les parlementaires du Loiret sont en accord avec leur parti. Les représentants de l'UMP s'opposent au mariage pour tous (et principalement au droit à l'adoption), tandis que ceux du PS le défendent.

CONTRE

Serge Grouard, député (UMP). Le député-maire d'Orléans se rendra au Palais Bourbon aujourd'hui. Pour lui, « un désir d'enfant, aussi légitime soit-il, ne doit pas se transformer en droit à l'enfant. Ce dont il faut tenir compte avant tout c'est du droit de l'enfant ». Il avait déposé des amendements pour améliorer l'union civile plutôt que d'étendre le droit au mariage.

Marianne Dubois, députée (UMP). Elle ne sera pas dans l'hémicycle mais a fait porter un pouvoir pour voter. Elle s'explique sur son opposition au projet de loi : « Ce sujet dépasse tous les clivages et les partis. C'est un ressenti personnel. Pour moi, le mariage c'est un homme et une femme qui vont fonder une famille. »

Olivier Carré, député (UMP). Il ne sera pas à l'Assemblée nationale mais se fera représenter. Il est contre le projet « car la voie choisie va loin dans la remise en cause du mariage et notamment sur ce qui touche à la filiation. » Pour lui, « on peut aller plus loin dans l'union civile ».

Claude de Ganay, député (UMP). Il sera aux côtés de ses collègues lors du vote. Pour lui, la question est la suivante, et pourrait même être posée au bac : « le mariage est-il une institution ou uniquement un contrat ? » L'élu aurait souhaité un plus large débat, pas un référendum, « qui aurait été trop réducteur ».

Jean-Pierre Door, député (UMP). Il participera au vote. « Ce n'est pas le problème du couple homosexuel mais, dans le code civil, le mariage entraîne obligatoirement la filiation. Ce qui n'est pas le cas en Angleterre et dans d'autres pays. En modifiant le code civil, on transformera complètement la société française. »

Éric Doligé, sénateur (UMP). Le président du conseil général et sénateur du Loiret n'a pu être joint hier. Il s'est toujours prononcé contre l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe et leur droit à l'adoption.

Jean-Noël Cardoux, sénateur (UMP). Il n'était pas au Sénat, le 12 avril, jour du vote. Celui-ci ayant eu lieu à main levée, le pouvoir qu'il avait laissé n'a pas pu être utilisé. Il s'est exprimé pour demander un référendum. Pour lui, « le mariage d'un homme et d'une femme a été le socle pour bâtir la cohésion des nations. »

POUR

Valérie Corre, députée (PS). Elle sera aujourd'hui à Paris. Elle défend « l'égalité et la protection des enfants. Elles existent déjà et en ont besoin. » Et la liberté, offerte à tous, de se marier ou pas. Elle se dit soulagée que ce vote ait enfin lieu alors que les débordements se multiplient.

Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS). Il a participé au vote le 12 avril. Le respect des personnes homosexuelles et l'égalité des droits ont guidé son choix. Quant à l'adoption, « pourquoi ce serait impossible lorsqu'on est célibataire et pas lorsqu'on a une relation durable ? » Il précise qu'il a voté ce texte mais que cela « ne préjuge pas de ce que serait ma position sur la procréation médicalement assistée et la gestation pour autrui ». ■

ÉLUS. Cinq des six députés et deux des trois sénateurs (rangée du bas) sont contre le projet de loi. MONTAGE DANIEL BÉDRUNES